

LIVRET D'ACCUEIL RÉSIDENT



Le mot du directeur

“ L’ensemble des professionnels s’associent à moi pour vous souhaiter la bienvenue dans l’établissement de Santé « Le Divit ».

La qualité et la sécurité des soins proposés sont au cœur des valeurs des équipes et professionnels de santé de notre établissement.

L’histoire de l’établissement de Santé « Le Divit » est profondément liée à celle de la région lorientaise, qui en fait un acteur incontournable de l’offre de soins du département. Il s’inscrit aussi dans une démarche territoriale incluant de nombreux partenaires médico-sociaux et sanitaires.

Ainsi, des parcours de soins gradués existent dans lesquels chaque acteur contribue par son expertise à la qualité et sécurité des soins.

Conscient des enjeux environnementaux, principal déterminant de santé, nous nous inscrivons dans une dynamique de développement durable de notre offre de soins et de son fonctionnement.

Dans ce livret, vous trouverez des informations essentielles sur nos services ainsi que des ressources pour vous orienter dans votre parcours de soins.

Votre opinion est précieuse pour nous, car elle nous aide à améliorer de façon continue notre fonctionnement, nos prestations et l’offre de soins.

N’hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ou suggestions en nous écrivant à contact.ledivit@ajl.asso.fr

Merci de votre confiance.”

Monsieur Laurent CHARLES



SOMMAIRE

3	Présentation générale
5	L'équipe
7	Votre arrivée
9	Votre vie quotidienne
14	Votre santé
16	Engagement, qualité et sécurité des soins
22	Chartes
25	Contact

L'établissement

L'établissement de santé Le Divit (ESLD) a été créé par la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS) qui en a confié la gestion à l'association Jean Lachenaud (AJL), association à but non lucratif, laquelle gère également deux autres établissements de santé créés par la CNMSS, un à Saclay dans l'Essonne, l'autre à Fréjus dans le Var.

L'établissement dispose d'un secteur médico-social (résidence au statut d'EHPAD de 42 logements) et d'un secteur sanitaire de 86 chambres. Celui-ci comprend une unité de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), une Unité de Soins Palliatifs (USP) et une Equipe Mobile d'Accompagnement et de Soins Palliatifs Territoriale (EMASP).

Une priorité administrative est reconnue aux ressortissants et retraités du ministère de la Défense ainsi qu'à leurs familles.



La Résidence Le Divit

La **Résidence Le Divit** permet d'accueillir et d'accompagner pour une longue durée, 42 personnes âgées dépendantes dont le maintien à domicile n'est plus adapté.

Implanté sur la commune de Ploemeur dans un environnement calme, l'établissement dispose d'un grand parc, qui permet de faire des promenades et de se détendre. La Résidence se trouve à l'extrémité de l'aile Est de l'établissement. Chaque étage comporte 21 logements.

De nombreux locaux ou espaces à usages collectifs sont accessibles aux résidents. Ils sont soit réservés à la Résidence (salle d'animation, petites salles à manger...) soit partagés avec les services d'hospitalisation (grande salle de restaurant, grand salon, plateau technique...).

Contacts

Pour toute prise de contact, merci de privilégier le secrétariat.

Secrétariat - 07 97 87 30 46 - sec.ehpad.ledivit@ajl.asso.fr

Responsable d'unité - 02 97 87 30 43 - v.perron.ledivit@ajl.asso.fr

Infirmière - 02 97 87 31 29

EHPAD - étage 1 - 02 97 87 31 59

EHPAD - étage 2 - 02 97 87 31 82

Un peu d'histoire...

1977 Ouverture de la Maison de Santé spécialisée du Divit au lieu-dit Le Divit à Ploemeur.

L'établissement comporte un service de convalescence gériatrique de 80 chambres individuelles

2000 Extension de l'établissement qui ouvre une unité de Soins de Longue Durée de 42 logements individuels.

Ouverture au sein du bâtiment d'origine de l'Unité de Soins palliatifs du Territoire de Santé n°3 de Bretagne (8 chambres). Les 72 autres chambres accueillent alors des patients relevant de soins de suite gériatriques.

2010 La Maison de Santé Spécialisée du Divit devient Etablissement de Santé Le Divit.

L'unité de Soins de Longue Durée prend le statut d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes sous la dénomination de Résidence pour personnes âgées dépendante Le Divit.

2011 Suite à la réforme nationale des soins de suite et de réadaptation (S.S.R), le service est partagé entre deux secteurs. D'une part, 51 chambres de S.S.R polyvalent et d'autre part, 21 chambres de S.S.R PAPD (prise en charge des Personnes Agées Polypathologiques et Dépendantes)

2016 Création du nouveau pôle cuisine-restauration.

2022 Création du nouveau plateau technique.

Ouverture de l'aile de l'Unité de Soins palliatifs (USP) comprenant 10 lits.

2023 Accueil de l'Equipe Mobile d'accompagnement en Soins Palliatifs Territoriale.

2024 Inauguration de la salle Activité Physique Adaptée (APA).



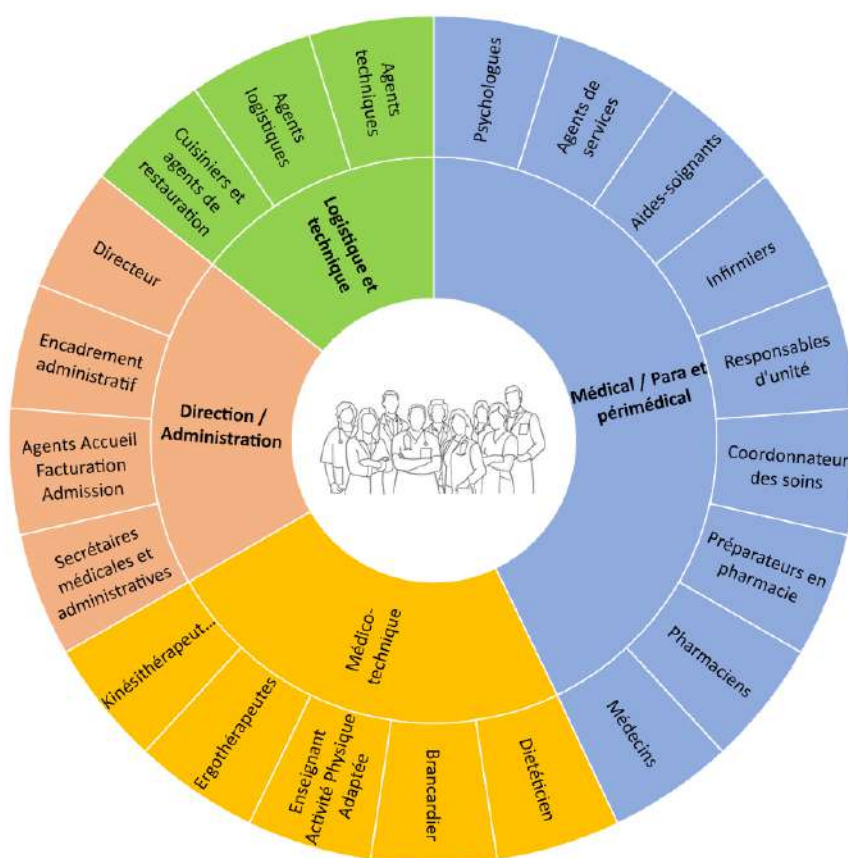
L'équipe



Plus de 70 professionnels sont à votre service pour vous assurer un accompagnement personnalisé.

Qualifiés dans leur domaine de compétence, porteurs des mêmes valeurs, ils travaillent en complémentarité, dans une attitude collective de bienveillance pour vous offrir une prise en charge médicale, soignante, sociale et hôtelière la plus adaptée à vos attentes et à vos besoins. Ils sont tous tenus au secret professionnel.

Les équipes de direction et administratives et celles des services logistiques (restauration, gestion, maintenance, hygiène des locaux, entretien des espaces verts...) exercent, en appui des équipes médicales et soignantes, des fonctions indispensables à la bonne marche de m'établissement et à la qualité de votre séjour.



Identifier le personnel dans l'établissement

Tout au long de votre séjour, vous serez entouré par une équipe de personnes qualifiées. L'ensemble du personnel est identifiable par son nom et sa fonction inscrits sur un badge.



Médecins
Blouse blanche



**Professionnels
d'encadrement infirmier,
diététicienne,**
Tunique blanche



Infirmiers
Tunique blanche
avec liseré vert



**Professionnels de
rééducation**
(Kinésithérapeutes,
ergothérapeutes,
enseignante en activités
adaptées, brancardier)



Aides-soignants
Tunique blanche
avec liseré bleu



**Agent des services
hospitaliers**
Tunique blanche avec
liseré violet



**Agent de service
logistiques**
Tunique blanche avec
liseré gris



Votre arrivée

L'équipe est là pour vous accueillir et s'assurer de votre bonne intégration au sein de votre nouveau logement.

A votre arrivée, vous passerez à l'accueil pour régler les dernières formalités administratives. Un membre de l'équipe vous accompagnera ensuite jusqu'à votre logement.

Vous rencontrez l'infirmière cadre et les membres de l'équipe qui vont s'occuper de vous. Ils sont là pour vous écouter, vous aider et répondre à vos questions.

Pendant votre installation, l'équipe peut vous poser quelques questions : sur vos habitudes, sur ce que vous aimez faire, sur la façon dont vous vivez au quotidien.

Ces questions permettent à l'équipe de mieux vous connaître et de faire en sorte que vous vous sentiez bien chez vous.

Notre but est de vous offrir un cadre de vie agréable, confortable et adapté à vos besoins.

Secret et confidentialité

Vous pouvez demander à ce que votre présence dans l'établissement reste confidentielle. Précisez le lors de l'admission au service d'accueil. Les appels téléphoniques et les visites sont alors filtrés.



Frais de séjour

La tarification applicable en EHPAD décompose les frais de séjour en deux parties :

- Le **tarif hébergement** ; comprend notamment le logement, la pension complète, la fourniture du linge de maison et de toilette, l'animation... Il est entièrement à votre charge sauf si le niveau de vos revenus vous ouvre droit à l'aide sociale versée par votre département d'origine
- Le **tarif dépendance et soins** ; un seul forfait global unique (FGU). Il prend en compte l'aide à l'accompagnement des actes de la vie courante du fait de la perte d'autonomie et les dépenses que nécessitent les soins qui vous seront dispensés.

L'identitovigilance



Afin d'éviter toute erreur consécutive à une mauvaise identification, des mesures de prévention sont prises par l'équipe de soins. Vous serez, par exemple, pris en photo à votre arrivée et votre nom sera inscrit sur votre porte de logement.



Votre vie quotidienne



Votre logement

Vous disposez d'un logement individuel avec une salle de bain attenante et un mobilier adapté à la perte d'autonomie (lit médicalisé à hauteur variable, table de chevet, fauteuil...). Vous pouvez la personnaliser avec des objets ou meubles personnels.

Il est toutefois fortement recommandé de sécuriser vos biens (argent, chèque, carte bancaire ou objets de valeurs) dans le coffre fort disponible à l'accueil.

Pour votre sécurité, un système d'appel vous permet de solliciter le personnel et de communiquer avec lui.



Téléphone

Pour joindre l'accueil : tapez le "9".

Vous pouvez demander une ouverture de ligne pour appeler vers l'extérieur : les tarifs sont affichés à l'accueil.

Pour appeler vers l'extérieur : tapez "0" puis le numéro de téléphone souhaité.



Wifi

Une connexion wifi gratuite est possible. Vous pouvez demander un code d'accès à l'accueil.



Repas

Horaire des repas

Petit-déjeuner : à partir de 7h15

Déjeuner : 12h

Goûter : entre 15h30 et 16H30

Dîner : à partir de 18h15



Nos cuisiniers vous préparent des repas variés et équilibrés qui tiennent compte de vos goûts et de vos éventuels régimes alimentaires.

Les menus hebdomadaires sont affichés dans la salle à manger ainsi que dans les services. Le petit déjeuner et le repas du soir sont servis dans votre logement ou dans les salons à l'étage.

Les déjeuners se déroulent dans la salle à manger située au rez-de-chaussée ou aux étages. Des proches peuvent déjeuner avec vous en réservant un repas "invité" à l'accueil (tarifs à l'accueil).



Linge

Le linge hôtelier (draps, couvertures, serviettes et gants de toilette) est fourni par l'établissement.

Le linge personnel est également entretenu par un prestataire extérieur : **veillez à éviter le linge délicat** qui ne supporterait pas les processus de séchage à haute température. Veillez à prévenir l'équipe en cas de nouveaux vêtements.

L'étiquetage du linge est effectué par l'établissement.



Courrier

Le courrier arrive à votre nom et vous sera remis chaque matin. Vous pouvez expédier votre courrier en le postant dans la boîte aux lettres située dans le hall d'accueil ou en le confiant à un personnel qui s'en chargera. Une levée a lieu tous les jours ouvrables à 15h30.



Culte

Les croyances et la liberté de culte sont respectées.
Un office catholique est célébré chaque mardi à 16h dans l'établissement.



Prestataires

Une coiffeuse intervient deux fois par semaine dans le salon de coiffure situé au rez-de-chaussée.

Une pédicure intervient également dans l'établissement.

Vous pouvez prendre rendez-vous à l'accueil.

Vous êtes libres de faire appel aux prestataires à domicile de votre choix (coiffeur, esthéticienne...).

Les associations et bénévoles

Des associations de bénévoles interviennent dans l'établissement pour vous apporter leur appui si vous le souhaitez. Des informations vous seront transmises quant à leurs possibilités d'interventions.



VMEH
Visite des Malades
en Établissements Hospitaliers
et des résidents en Ehpad

Association reconnue dans
l'accompagnement des personnes isolées,
hospitalisées ou en EHPAD.

Missions : apporter une présence et écoute
chaleureuses et soutenir l'action des
personnels soignants et des institutions

22 Rue Docteur Lettry
56100 LORIENT
02.97.06.91.59



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
ÊTRE PRÉSENT, TOUT SIMPLEMENT

Association d'aide aux personnes en
situation d'isolement ou de précarité.

Missions : par des visites au sein de
l'établissement, l'association favorise le lien
social avec les résidents.

11 Place Anatole Le Braz
56100 LORIENT
02.97.84.91.41



Animations

Les après-midi, du lundi au vendredi, l'animatrice vous proposera des activités variées dans la salle d'animation.

Une bibliothèque est également à votre disposition : vous pourrez y emprunter gratuitement des livres ou des revues.

➤ **Jeux de société**

➤ **Ateliers d'échanges**

➤ **Travaux manuels**



➤ **Ateliers chants et animations musicales**

➤ **Temps intergénérationnels**

➤ **Sorties :**

triporteur, bord de mer,
marché...



➤ **Médiation animale**

➤ **Evènements associatifs**
(ex : octobre rose)

➤ **Ateliers mémoire**





Visites

Vous êtes ici chez vous, votre entourage est libre de venir vous rendre visite quand vous le désirez.

Nous remercions les visiteurs de bien vouloir respecter le calme nécessaire à la tranquillité des résidents.



Le parc

Le parc de l'établissement, espace de calme et de détente, constitue un lieu de promenade privilégié.

Dans le respect de l'environnement et de la nature et pour la sécurité et la tranquillité de tous, il est demandé de :

- ➔ Ne pas allumer de feu ;
- ➔ Ne pas jeter de déchets hors des endroits prévus à cet effet ;
- ➔ Vous faire accompagner lorsque votre état de santé ou votre perte d'autonomie le nécessite ;
- ➔ Eviter d'être trop bruyant.



La circulation et le stationnement

Les règles de circulation routières et de stationnement sont applicables dans l'enceinte de l'établissement. Les emplacements de parking doivent être respectés notamment pour ne pas entraver la circulation des personnes à mobilité réduite, des ambulances et des pompiers. Le parking n'est pas sous surveillance. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Votre santé



Vous bénéficiez du suivi médical et des soins que justifie votre état de santé. Votre prise en charge est assurée par les médecins et les équipes soignantes (infirmiers, aides-soignants, aides médico-psychologiques, kinésithérapeutes, ergothérapeute, psychologue et diététicienne).

Les transports sanitaires

Les transports sanitaires pour les consultations, examens et hospitalisations prescrits par les médecins de l'établissement pendant votre séjour, sont organisés par l'établissement et vous serons facturés.

Les médicaments

Pour des raisons de sécurité, vous ne devez garder aucun médicament au sein de votre logement. Les médicaments qui vous sont prescrits sont fournis par la pharmacie de l'établissement. .



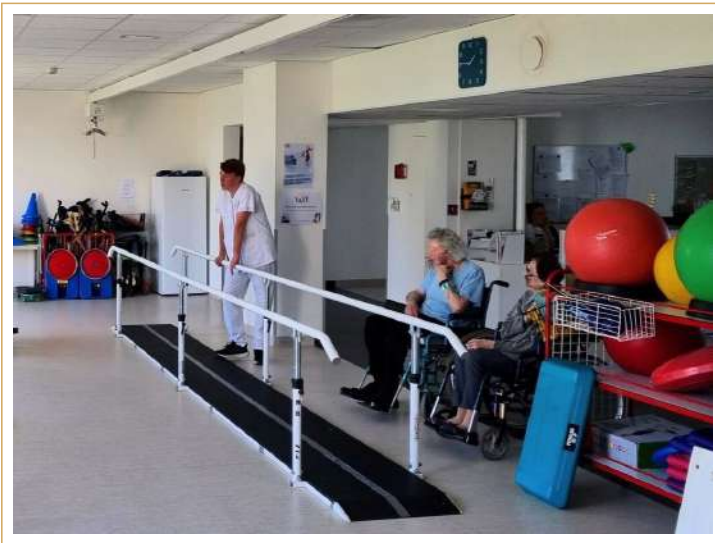
Le service de rééducation

La rééducation

Le rôle du service de rééducation est d'améliorer et d'entretenir votre autonomie afin de vous permettre de réaliser un maximum d'activités de la vie quotidienne seul(e).

Les séances se font sur prescription au plateau technique ou exceptionnellement dans votre logement si besoin.

En cas de difficultés de déplacement, un brancardier vous accompagne dans vos déplacements entre votre logement et le plateau technique.



L'Activité Physique Adaptée (APA)

Nos enseignants APA pourront vous proposer dans leur salle équipée de matériel spécialisé ou à l'EHPAD, des séances d'activités physiques ainsi que des ateliers de prévention des chutes.



L'ergothérapie - l'adaptation

Les séances d'ergothérapie vous permettront de travailler les fonctions cognitives et/ou motrices afin de retrouver l'autonomie nécessaire dans vos activités quotidiennes.

Nos engagements qualité, sécurité des soins

Démarche qualité, sécurité des soins



L'établissement est inscrit dans une démarche d'amélioration continue globale de la qualité, sécurité des soins depuis 2007.

Une évaluation externe, réalisée par un organisme évaluateur accrédité par la Haute Autorité de santé, permet d'évaluer, tous les 5 ans, les activités et la qualité des prestations délivrées dans notre EHPAD.

Vous pourrez consulter le dernier avis sur le site www.has-sante.fr.

Lutte contre les infections associées aux soins

L'établissement met en œuvre les règles d'hygiène spécifiques à son activité dans l'objectif permanent de diminuer le risque d'infections associées aux soins durant votre séjour.

L'Equipe Opérationnelle d'Hygiène et de Lutte contre les Infections Nosocomiales (EOH.LIN) organise et coordonne une surveillance continue des infections dans l'établissement. Elle détermine les actions de prévention nécessaires et élabore un programme de maîtrise du risque infectieux à travers notamment des actions d'audits, des protocoles établis, des suivis d'indicateurs.

Vous participez également à ces actions de prévention en respectant les consignes données par votre équipe de soins en termes d'hygiène des mains et de respect des préconisations d'isolement nécessaire selon votre état de santé.

Développement durable

L'établissement est résolument engagé dans une démarche de développement durable, qui se traduit dans son fonctionnement par des actions diverses.

Nous vous proposons de nous accompagner dans notre démarche par ces petits gestes utiles (extinction éclairage TV hors présence, robinets eau fermés, ...) qui, répétés et multipliés, contribuent à préserver notre environnement et notre planète.



Prise en charge de la douleur

La douleur n'est pas une fatalité !

Dans notre établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur.

L'établissement de santé « Le Divit » est organisé pour répondre au mieux à cet engagement.

Le **Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)** organise et coordonne la lutte contre la douleur quel qu'en soit le type, l'origine ou le contexte.

1 Evaluer

L'évaluation de la douleur, c'est d'abord **vous**, car tout le monde ne réagit pas de la même manière.

Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à notre disposition. Il faut utiliser celle qui **vous** convient.

Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux **votre** traitement antalgique.

2 Prévenir et soulager

La gestion de la douleur repose sur une approche globale et personnalisée par une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, aides-soignants...).

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement. Différentes stratégies peuvent être mises en place pour prévenir et soulager la douleur (antalgiques, méthodes non médicamenteuses, etc.)



Vos droits

Bientraitance, dignité et intimité

L'ensemble du personnel de l'établissement s'assure du respect de votre dignité et de votre intimité.

La promotion de la bientraitance est au cœur de nos préoccupations et des actions collectives de réflexion sur ce thème sont organisées au sein de l'établissement (élaboration d'une charte, formation, discussion, ...).

Vous pouvez retrouver la charte de bientraitance affichée dans l'établissement.

Personne de confiance

Vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance qui peut être un parent ou un proche.



Elle pourra vous accompagner dans vos démarches liées à votre santé et, si un jour vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, elle sera consultée en priorité pour l'exprimer : elle pourra recevoir l'information médicale à votre place et sera votre porte-parole.

Lorsque vous êtes hospitalisé, l'avis de la personne de confiance est pris en compte, mais en dernier lieu c'est au médecin qu'il revient de prendre la décision.

Elle ne pourra pas obtenir communication de votre dossier médical (sauf si vous lui faites une procuration).

La désignation doit se faire par écrit qui doit être daté et co-signé par votre personne de confiance et vous. Vous avez la possibilité de révoquer cette désignation à tout moment.

Afin de faciliter cette désignation, vous pouvez utiliser le formulaire qui vous sera présenté lors de l'admission dans l'établissement ou au cours de votre séjour.

Droits à l'information, consentement



Des informations vous permettant de participer pleinement aux décisions concernant votre santé vous seront données tout au long de votre séjour.

En cas de traitements, examens ou actes comportant des risques particuliers, une information appropriée vous sera délivrée et votre consentement sera recherché.

N'hésitez pas à questionner les médecins ou les soignants si vous souhaitez obtenir des précisions concernant votre état de santé et votre suivi médical.

Pour les majeurs protégés (tutelle, curatelle, l'information sera donnée au tuteur ou au juge des tutelles.

Chaque fois que cela est possible, le majeur protégé doit participer à la décision le concernant en fonction de son degré de maturité et/ou compréhension.

Réclamations, observations

Vous avez des questions ou des remarques sur les soins ou sur l'accueil dispensés par notre établissement ?

A tout moment de votre séjour vous avez la possibilité de faire part de vos observations à l'encadrement et au médecin du service.



Si cette démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez :

- Prendre contact avec le président du CVS,
- Nous contacter par voie postale à l'attention de Monsieur Le Directeur ou par mail : contact.ledivit@ajl.asso.fr

Enfin, un formulaire de réclamation est mis en place par l'ARS Bretagne :

<https://demat.social.gouv.fr/commencer/formulaire-de-reclamation-ars>

Evènements indésirable liés aux soins

Dans l'hypothèse où vous seriez victime d'un dommage associé aux soins, l'établissement s'engage à communiquer sur les implications et conséquences de ce dommage selon une procédure et des délais clairement définis.

À tout moment, vous pouvez signaler un évènement indésirable via le portail du ministère :

<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

Le Conseil de vie Social (CVS)

Le CVS est une instance essentielle de dialogue et de participation. Il a pour mission de veiller au respect des droits des résidents et de contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie au sein de l'établissement.

Le CVS se réunit au moins trois fois par an.



Il est composé de membres élus, représentant les résidents et leurs familles, afin d'assurer la défense de leurs intérêts. Ces membres sont disponibles pour vous accompagner, vous informer sur vos droits et obligations, et faciliter vos échanges avec l'établissement. Vous pouvez les contacter par mail (coordonnées disponibles à l'accueil).

Des représentants du personnel ainsi qu'un membre de la direction participent également aux réunions, permettant un dialogue constructif et ouvert.

Votre dossier médical



Protection des données à caractère personnel

À l'occasion de votre suivi des données administratives, personnelles et médicales sont collectées dans notre système d'information.

Ces données font l'objet d'un traitement destiné à assurer votre prise en charge dans notre établissement. Elles peuvent également être utilisées à des fins statistiques ou d'amélioration continue de nos pratiques.

L'ensemble du personnel de l'établissement destinataire de vos données est soumis au secret professionnel, au devoir de discrétion et de confidentialité pour toute information vous concernant.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles vous concernant, en contactant la direction :

Par voie postale :

Établissement de santé « Le Divit »
Délégué à la protection des données
18 rue du Divit 56270 PLOEMEUR

Ou par email : dpo.ledivit@ajl.asso.fr

Pour en savoir plus, consultez la notice d'information relative à la protection des données personnelles en fin de livret.

Communication

Votre dossier médical est conservé 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour conformément au Code de la Santé publique.

Vous pouvez demander l'accès à votre dossier médical par écrit, auprès de la Direction, en y joignant une copie de votre pièce d'identité.

Vos documents peuvent vous être communiqués soit directement, soit par l'intermédiaire du médecin de votre choix.

Vous pouvez également demander un rendez-vous avec l'équipe médicale, pour vous aider dans la compréhension des éléments de votre dossier.

Si les informations datent de plus de 5 ans, le délai de communication est de 2 mois maximum et de 8 jours pour une ancienneté inférieure à 5 ans.

Vous obtiendrez communication des informations contenues dans votre dossier médical soit par consultation sur place, soit par l'envoi de copies des documents.

La consultation des documents sur place est gratuite. Les frais de reproduction et d'expédition sont à la charge du résident ou de sa famille.

Directives anticipées

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée "Directives anticipées" afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi le cas où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.

Si vous n'êtes pas en mesure d'exprimer votre volonté, vos directives anticipées permettront au médecin de connaître vos souhaits concernant la poursuite, la limitation ou l'arrêt des traitements et actes médicaux.

1. Comment ça marche ?



Quand peut-on les écrire ?

Quand vous voulez que vous soyez malade ou non. Elles peuvent être modifiées ou annulées à tout moment et non pas de limite de temps.



Comment les rédiger ?

Vous pouvez mes rédiger sur le modèle indicatif disponible sur www.parlons-fin-de-vie.fr ou sur papier libre daté et signé.



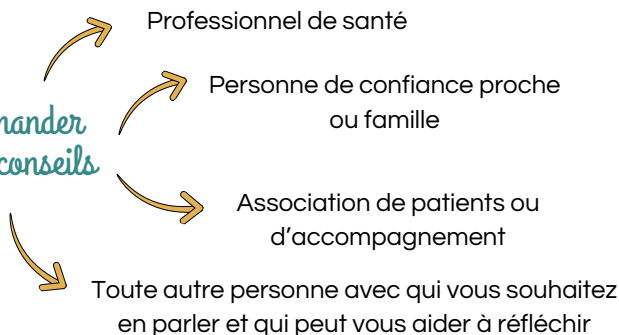
Quoi écrire ?

Notamment vos souhaits pour la poursuite l'arrêt, le refus de traitements médicaux pour votre fin de vie.

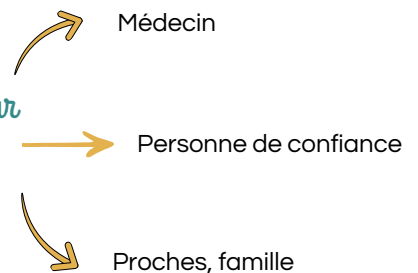
2. Avec qui parler de vos directives anticipées ?



Demander des conseils



Pour indiquer leur existence Et leur lieu de conservation



3. Et après où les conserver ?



Dans votre dossier médical partagé en les confiant à l'Assurance Maladie



Dans votre dossier médical en les confiant à votre médecin



Chez votre personne de confiance / votre famille / un proche



Avec vous, en donnant des copies

N'hésitez pas à en parler à l'équipe qui vous prend en charge !
Des précisions et informations complémentaires pourront vous être données.

CHARTRE

des droits et libertés de la personne âgée dépendante

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

fng

Fondation Nationale de Gérontologie
49, rue Mirabeau – 75016 PARIS
Tel : 01 55 74 67 00 – www.fng.fr

Version révisée 2007



Charte BIENTRAITANCE

Je garantis l'i**N**timité d'autrui

Je fais du re**S**pect ma priorité

Je fais preuve d'empa**T**hie

Avec pat**I**ence, je prends soin

Ma disponibili**T**é est essentielle

Avec éco**U**te j'accompagne

Je respecte la digni**T**é

L'human**I**té est au coeur de mon
travail

Je préserve l'aut**O**nomie

BIE**N**VEILLANCE

CHARTRE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Les grands principes

1 Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors de la prise en charge et de l'accompagnement

2 Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.

3 Droit à l'information

Les résidents ont accès à toute information ou document relatifs à leur accompagnement dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.

4 Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

- Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
- Votre consentement éclairé est recherché en vous informant, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement en veillant à votre compréhension
- Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en oeuvre de votre projet individualisé vous est garanti.

5 Droit à la renonciation

Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.

6 Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.

7 Droit à la protection

Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.

8 Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.

9 Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.

10 Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.

11 Droit à la pratique religieuse

Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.

12 Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti

Retrouvez l'intégralité de la Charte de la personne hospitalisée en annexe du dossier d'admission ou sur solidarites.gouv.fr.

PLAN D'ACCES



Itinéraire par voie routière

→ Sur la N165 prendre la sortie PLOEMEUR/AÉROPORT → Prendre direction PLOEMEUR au rond-point → A 3 km environ, au niveau de l'intersection de l'aéroport, tourner à gauche et suivre les indications.

Itinéraire par transport en commun

→ Il existe une ligne de bus sur demande en appelant izilo au 02.97.37.85.86 (informations sur www.izilo.bzh et sur affichage à l'accueil de l'établissement).



Coordonnées GPS

47,7455086 (lat.) – 3,4079348 (long.)

Etablissement de Santé Le Divit

18 Rue du Divit - B.P. 61 - 56274 Ploemeur Cedex

Tél. 02 97 87 30 00

Mail : contact.ledivit@ajl.asso.fr

